

Gaz : surcharges 2014 (clients résidentiels)

		Dénomination	Montant tvac (c€/kWh)
Fédéral	Cotisation sur l'énergie		0,119660
	Cotisation fédérale	CREG : couverture des frais de fonctionnement de la commission de régulation de l'électricité et du gaz	0,002543
		OSP : financement des mesures sociales prévues par la loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies	0,012440
		CLIENTS PROTEGES : Financement du coût réel net résultant de l'application de prix maximaux pour la fourniture de gaz naturel aux clients protégés résidentiels à revenus modestes ou à situation précaire	0,025315
Wallonie	Redevance de voirie		intégrée dans tarifs de transport et de distribution
	Redevance de raccordement au réseau gazier		0,007500
TOTAL			0,167457

Dernière mise à jour

1/04/2014